

# RÉDUCTION COLLECTIVE DU TEMPS DE TRAVAIL



# VITE!

Les Métallos de la FGTB défendent la **réduction collective du temps de travail ou la RCTT** ① **sans perte de salaire** ② **et avec embauche compensatoire** ③.

- ① collective, cela signifie qu'elle concernera tout le monde et qu'elle sera mise en œuvre dans un objectif d'intérêt général (la fin du chômage) et non aux services des intérêts particuliers du patronat ;
- ② sans perte de salaire, cela signifie que chaque personne gagnera un salaire de temps plein actuel (38 heures) ;
- ③ avec embauche compensatoire, pour réduire fortement le chômage. Pour cela, il est bien sûr nécessaire de limiter plus sévèrement les heures supp'.

## Juste un petit calcul pour arriver au plein emploi :

- nombre total d'heures travaillées en Belgique : 6.668.000000 ;
- population active occupée : 4.420.710 ;
- nombre total de chômeurs : 645.700

$$\frac{\text{Nombre total d'heures travaillées}}{\text{Population active occupée}} = 1.508 \text{ h/personne/an}$$

Voyons l'effet qu'aura la RCTT sur le travail si on ajoute les chômeurs :

$$\frac{\text{Nombre total d'heures travaillées}}{\text{Population active occupée} + \text{Chômeurs}} = 1.316 \text{ h/personne/an}$$

ⓘ **Soit une diminution de 12,73 % du temps de travail par personne.**

Si l'on applique ce taux à la semaine de 38 heures (maximum légal depuis 2003) : cela représente près de 5 heures. Soit la semaine de 33 heures... On serait donc proche du but des 32 heures.

## INTÉRESSANT, NON ?

La réduction collective du temps de travail permet aux uns de trouver un emploi et aux autres de se consacrer à d'autres activités. Cela veut dire plus de bien-être pour toutes et tous !

**Se laisser faire ?  
PAS QUESTION!**  
METALLOS MWB  
FGTB